GUY BOUSSAC
LIBRAIRE
COMMISSION - EXPORTATION

46 Rue de Babylone, Paris 7e
Tél. 720 18-30

I.N.S.E.E. 764.75.107 00 57
C. C. P. 3006.55 Paris

In reply please refer to
Référence à rappeler

ABT/PK-2309

Le 23 septembre 1983

Présidence de la
République Rwandaise
Service des Affaires juridiques
KIGALI
Rwanda

- à l'attention de Monsieur Théoneste MUJYANAMA :

Monsieur,

Comme suite à une réclamation émanant de notre client :

Bibliothèque de Documentation
internationale contemporaine
Centre universitaire
92001 - Nanterre cedex France,

vous lui avez adressé, en date du 30 août dernier, une lettre n° 1679 / 01.13.

Cet abonné se plaignait de ne pas avoir reçu le JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE, durant toute l'année 1982 et vous avez précisé que votre facture n° 119/81 datée du 11 décembre 1981, établie à notre nom, Librairie Boussac, n'avait pas été réglée.

Après enquête, il s'avère, en effet, que notre ordre de virement auprès de la Société générale n'a pas été suivi d'exécution, probablement en raison de difficultés de transfert de devises.

En conséquence, nous adressons, ce jour, un nouvel ordre de virement à la Société générale en espérant que le montant correspondant à votre facture, soit 4.300 FRW. ne tardera plus à vous parvenir. Dès réception de ce réglement, nous vous serions obligés d'adresser la collection ces numéros du J.O. de 1982 directement à l'abonné.

En vous en remerciant à l'avance et en nous excusant pour ce contretemps indépendant de notre volonté, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

GUY BOUSSAC